



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30115 Travaux de voirie à divers endroits de la Ville de Laval, resurfaçage 3

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 10 décembre 2020 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
 - les mardis de 8h30 à 10h30;
 - les mercredis de 13h30 à 16h30;
 - les jeudis de 8h30 à 10h30.
1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
 2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
 3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
 4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 10 décembre 2020 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 9 novembre 2020

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30117 Travaux de voirie à divers endroits de la Ville de Laval, resurfaçage 5

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 10 décembre 2020 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 10 décembre 2020 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 9 novembre 2020

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30126 Contrat à exécution sur demande pour des services professionnels en consultation citoyenne et méthodes innovantes

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 10 décembre 2020 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
 - les mardis de 8h30 à 10h30;
 - les mercredis de 13h30 à 16h30;
 - les jeudis de 8h30 à 10h30.
1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
 2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
 3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
 4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 10 décembre 2020 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 9 novembre 2020

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30131 Acquisition, installation et réparation de téléviseurs et d'appareils de projection

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 10 décembre 2020 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
 - les mardis de 8h30 à 10h30;
 - les mercredis de 13h30 à 16h30;
 - les jeudis de 8h30 à 10h30.
1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
 2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
 3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
 4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 10 décembre 2020 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 9 novembre 2020

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30156 Services de location de bouteurs sans opérateur

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 10 décembre 2020 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 10 décembre 2020 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 9 novembre 2020

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance du mardi 3 novembre 2020, les règlements suivants:

Règlement numéro L-12761 décrétant une taxe spéciale afin de rembourser le fonds général utilisé pour des travaux de trottoirs et d'éclairage sur une partie de la rue François-Souillard et sur une partie de l'avenue Léo-Lacombe

Règlement numéro L-12762 décrétant une taxe spéciale afin de rembourser le fonds général utilisé pour l'acquisition du lot 4 425 950 du cadastre du Québec et d'une servitude relativement aux infrastructures municipales empiétant sur la partie du lot 4 425 949 dudit cadastre

Règlement numéro L-12763 décrétant une taxe spéciale afin de rembourser le fonds général utilisé pour défrayer les coûts supplémentaires réels du Règlement L-11621 concernant l'acquisition des terrains nécessaires à l'emprise d'une partie du boulevard Chomedey, de la rue Joachim-Du-Bellay et de la rue future au nord du boulevard St-Elzéar

Règlement numéro L-12767 concernant le déneigement des allées d'accès et des stationnements privés et remplaçant le Règlement L-9975

Règlement numéro L-12768 modifiant le Règlement L-10836 remplaçant le Règlement L-8147 et ses amendements prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval, afin d'introduire la tarification reliée à la délivrance d'enregistrement pour les entrepreneurs en déneigement

AVIS est de plus donné que lesdits règlements sont présentement en vigueur, qu'ils sont déposés au bureau du Greffier, au 1, Place du Souvenir, Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultés à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
CE 9 novembre 2020

Me Valerie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAVAL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée:

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 3 novembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

L-2001-3742 modifiant le Règlement L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé en bordure (côté nord) du boulevard Robert-Bourassa, de part et d'autre de la rue Dali, et ce, dans la zone résidentielle R-1074, afin:

- d'autoriser les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et les bâtiments comprenant une mixité d'usages pouvant être occupés par certains usages commerciaux de proximité (ex. : banque, dépanneur, restaurant, etc.) ;
- d'assujettir les bâtiments comprenant une mixité d'usages à des conditions d'aménagement visant une cohabitation harmonieuse entre les commerces et les autres usages (ex. : habitation ou CHSLD) occupant ces bâtiments ;
- de fixer les hauteurs minimale (4 étages) et maximale (6 étages) permises d'un bâtiment principal ;
- de préciser que certaines normes d'implantation (largeur des cours latérales et profondeur de la cour arrière) d'un bâtiment principal occupé en partie par un commerce ou en tout ou en partie par un CHSLD sont les mêmes que celles applicables à un bâtiment d'habitation ;
- d'exiger qu'au moins 40 % des cases de stationnement requises pour desservir une habitation de 50 logements et plus soient aménagées à l'intérieur d'un bâtiment ;
- de préciser que les normes générales quant aux cases de stationnement requises s'appliquent pour desservir un CHSLD ;
- d'exiger d'une part, l'enfouissement des fils conducteurs (ex. : fils électriques) et, d'autre part, des aménagements visant à camoufler les boîtes de raccordement à un réseau de distribution (ex. : électricité, câble, téléphone, etc.) ;
- d'assujettir la délivrance d'un permis de construction au dépôt d'une étude de modélisation acoustique du bruit afin de s'assurer que les nuisances sonores extérieures (au plus 55 dB(A) Leq 24h) et intérieures (au plus 40 dB(A) Leq 24h) provenant de l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) soient acceptables pour les occupants d'un logement ou d'un CHSLD ;
- d'ajouter de nouveaux objectifs d'aménagement et de critères d'évaluation applicables à tout plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) qui doit être approuvé par le Comité exécutif, et ce, afin de minimiser les superficies minéralisées et d'améliorer la sécurité et la convivialité des espaces extérieurs et la circulation pour les piétons et cyclistes ;
- de remplacer la norme obligeant l'aménagement d'une entrée charretière mitoyenne pour accéder à deux terrains adjacents par un critère d'évaluation de PIIA, et ce, afin de permettre une plus grande flexibilité dans leur aménagement et leur configuration ;
- de ne plus assujettir la délivrance d'un permis de lotissement à l'approbation d'un PIIA.

Par rapport au premier projet de règlement, des modifications ont été apportées au règlement afin de tenir compte des commentaires des citoyens lors de l'assemblée publique de consultation et d'ajuster ou de préciser certaines normes. Ces modifications consistent à :

- exiger qu'au moins vingt-cinq pour cent (25 %) des cases de stationnement requises pour un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) soient aménagées à l'intérieur d'un bâtiment ;
- faire appliquer certaines dispositions particulières à l'usage mixte au lieu de les faire appliquer à un bâtiment occupé par un usage mixte ;
- corriger une erreur en remplaçant le mot « minimales » par le mot « maximales » pour régir la hauteur et la superficie maximales des bâtiments accessoires desservant un usage mixte ;
- prévoir que la hauteur et la superficie maximales pour les bâtiments accessoires desservant un CHSLD ne peuvent excéder celles prescrites pour les bâtiments accessoires desservant une habitation ;
- préciser davantage les usages assujettis au respect des normes sonométriques.

QUE ledit règlement peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca;

QUE toutes les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la Ville de Laval peuvent demander, par écrit, à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement au schéma d'aménagement de Ville de Laval, et ce, dans les quinze (15) jours qui suivent la publication du présent avis;

QUE le nombre requis de demandes adressées auprès de la Commission municipale du Québec pour qu'elle doive donner son avis sur la conformité desdits règlements au schéma d'aménagement de Ville de Laval est de cinq (5) pour ce règlement;

QUE, si ce nombre est atteint, la Commission municipale du Québec devra donner son avis sur la conformité du règlement au schéma d'aménagement de Ville de Laval dans les soixante (60) jours de l'expiration des quinze (15) jours ci-dessus mentionnés et, qu'à défaut de ce nombre, le règlement sera réputé conforme à l'expiration du délai de quinze (15) jours pour adresser une demande écrite auprès de la Commission municipale du Québec;

QUE l'entrée en vigueur du règlement conforme sera publiée dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de Laval.

Conditions pour être une personne habile à voter de la municipalité

Est une personne habile à voter:

- ***Toute personne qui au 3 novembre 2020, est domiciliée sur le territoire de la municipalité et depuis au moins six (6) mois au Québec.***
- ***Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise et qui remplit, en date du 3 novembre 2020, les conditions suivantes:***
 - *être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze (12) mois;*
 - *avoir produit ou produire lors de la demande de référendum un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant.*
- ***Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit, en date du 3 novembre 2020, les conditions suivantes:***
 - *être propriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze (12) mois;*

- *être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois, comme celui qui a le droit de transmettre une demande de référendum en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. La procuration doit avoir été produite ou être produite lors de la demande de référendum.*
- ***Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure au 3 novembre 2020, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et n'être frappée d'aucune incapacité prévue par la loi.***
- ***Une personne morale doit:***
 - *avoir désigné, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui est autorisée à transmettre une demande de référendum et à être inscrit sur la liste référendaire le cas échéant et avoir produit ou produire lors de la transmission de la demande de référendum, ladite résolution.*
- ***Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre, conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.***

DONNÉ À LAVAL
CE 9 novembre 2020

Me Valerie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a, lors de sa séance ordinaire du mardi 3 novembre 2020, aliéné le bien ci-dessous décrit:

LOT – CADASTRE DU QUÉBEC	BÉNÉFICIAIRE	CONSIDÉRATION
Partie du lot 6 170 983 + soulte de 11 903 000 \$	Parc des Trois Îles ltée	Lots 2 125 700, 1 787 008, 1 493 115 et 192 autres lots du cadastre du Québec

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes.

DONNÉ À LAVAL
CE 9 novembre 2020

Me Valerie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe